

----- Message transféré -----

Sujet : Re: A l'attention de Monsieur le Préfet

Date : Tue, 24 Mar 2020 19:48:48 +0100

De : DUGROS Claire PREF69 cabinet <claire.dugros@rhone.gouv.fr>

Pour : Amélie Charvériat <coordination@amap-aura.org>, Jean-François Baudin <jef.baudin@lilo.org>

Copie à : MONTET-JOURDRAN Jean-Daniel dircab <jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr>

Monsieur Baudin,

Je vous confirme que la fermeture des marchés décidée par le gouvernement ne remet pas en cause l'activité des AMAP, qui en tant que pratique identifiée au soutien des filières de production, est au contraire encouragée dans le strict respect des mesures barrières bien entendu.

Bien cordialement

Claire DUGROS

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfecture du Rhône

Cabinet du préfet de région, préfet du Rhône

Cheffe adjointe

☎ 04.72.61.42.88

▲ 06.09.12.03.77

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] A l'attention de Monsieur le Préfet

De : Amélie Charvériat <coordination@amap-aura.org>

Pour : DUGROS Claire PREF69 cabinet <claire.dugros@rhone.gouv.fr>

Copie à : Jean-François Baudin <jef.baudin@lilo.org>

Date : 24/03/2020 10:01

Monsieur le Préfet,

Notre réseau de 350 AMAP représente plus de 600 paysans et 15 000 foyers sur la Région. Ces AMAP proposent des paniers alimentaires déjà commandés et déjà payés, en provenance de fermes locales. Nous souhaitons avoir la confirmation de pouvoir poursuivre ces livraisons hebdomadaires en direction des familles : ces livraisons ne relevant pas des marchés.

La vente en AMAP est de la vente directe, visée par l'annexe à l'article 1 de l'arrêté du 14 mars 2020.

Les contrats sont passés entre la famille et le paysan sans intermédiaire économique et sans marge. L'AMAP a la particularité de ne pas être ouverte au public mais uniquement aux adhérents de

l'AMAP. Les paniers des AMAP, sont conditionnés à l'avance, et remis à chaque famille sans perte de temps, sans manipulation des produits eux-mêmes. Comme les paniers sont déjà payés à l'avance, il n'y a pas de manipulation d'argent, source possible de contamination.

Nos bénévoles ont déjà mis en place depuis le début de la pandémie, des mesures strictes de prophylaxie, mais aussi de livraison, en régulant les flux, en respectant les gestes-barrière, en réduisant drastiquement les contacts. Toutes les préconisations sont précisées sur notre site internet.

Enfin la solidarité entre membres, fait que les AMAP aident les personnes isolées ou fragiles qui n'ont pas à se déplacer au moment des livraisons.

Pour ces raisons, nous sollicitons, Monsieur le Préfet, votre compréhension et la confirmation de l'autorisation de nos livraisons hebdomadaires qui n'interviennent, pour chaque AMAP, qu'une fois par semaine pour une durée limitée (1 à 2 heures maximum).

Avec nos remerciements pour votre compréhension, nous vous prions de croire, **Monsieur le Préfet** en l'assurance de toute notre considération.

Jean-François Baudin

Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes
58 rue Raulin - 69007 LYON
04 81 91 65 34 / 06 50 62 83 69